Avis public

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 11 septembre 2018, a adopté le premier projet de résolution autorisant l'usage « salle de spectacle » aux niveaux 4, 5 et 6, l'usage « débit de boissons alcooliques » lié à des événements ponctuels à tous les étages et certains usages commerciaux à tous les étages du bâtiment situé au 2109-2111, boulevard Saint-Laurent, et ce, en dérogation notamment aux articles 227, 229 et 270 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à l'implantation d'usages spécifiques aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment et la distance minimale en mètres d'un autre débit de boissons alcooliques – pp 384 (dossier 1180607009);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

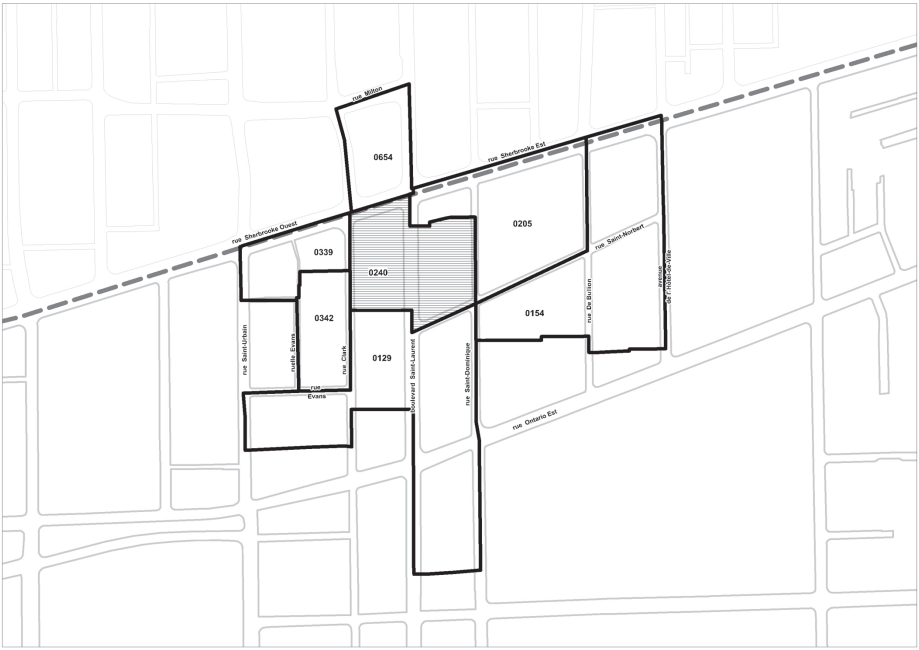

Localisation	Dossier: 1180607009	Date: 10 septembre 2018

Zone(s) visée(s) — Zones contiguës — Limite arrondissement de Ville-Marie

Ville-Marie Montréal

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 26 septembre 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 15 septembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie